



# NOTE DE SYNTHÈSE | 2025

Compte administratif – Ville du Croisic

Le compte administratif 2025 (CA) retrace l'ensemble dépenses et recettes de la commune sur l'exercice budgétaire. Il fait apparaître les résultats budgétaires de l'exercice.

Le CA 2025 doit être voté au plus tard le 30 juin 2026. Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion du comptable public.

La note de synthèse reprend l'essentiel des données comptables présentées au compte administratif en y ajoutant des informations détaillées et des éléments d'analyse financière. L'analyse porte sur les dépenses et recettes réelles, à l'exclusion des dépenses et recettes d'ordre.

En 2027, le compte financier unique, sur les comptes de 2026, se substituera aux comptes administratif et de gestion.

### Structure du Compte Administratif

Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	
Charges à caractère général	Fiscalité
Charges de personnel	Dotations de l'Etat
Subventions versées	Subventions reçues
Charges de gestion courante	Produits des services
Intérêt de la dette	Produits de gestion courante
Résultat de Fonctionnement	
<b>Investissement</b>	
Remboursement d'emprunts	Dotations et réserves
Travaux	Subventions d'investissement
Dépenses d'investissement (Terrains, bâtiments, véhicules, mobilier, matériel informatique ...)	Emprunts
Résultat d'investissement	

Selon leur nature, les dépenses et recettes sont imputées soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement. Les dépenses et recettes sont ventilées par article, puis regroupées par chapitre budgétaire. Le détail par article est consultable dans le compte administratif. Cette note de synthèse est présentée par chapitre.

## 1 – La section de fonctionnement

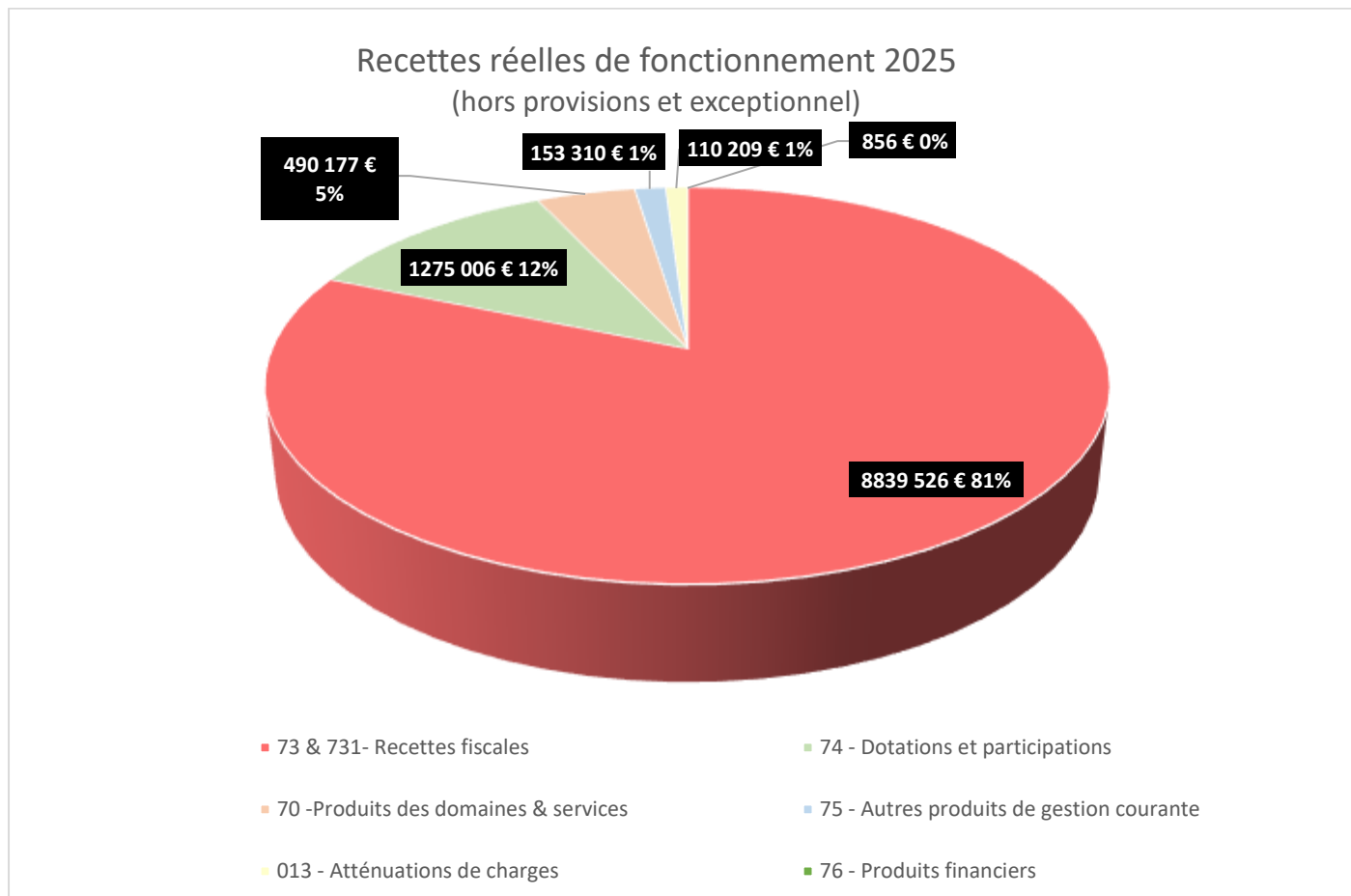
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de la ville.

### 1.1 – Les recettes réelles de fonctionnement = 10 869 084 € (-3.44% par rapport à 2024) – hors provisions et exceptionnel

#### A - Tableau récapitulatif des recettes réelles de fonctionnement par chapitre budgétaire

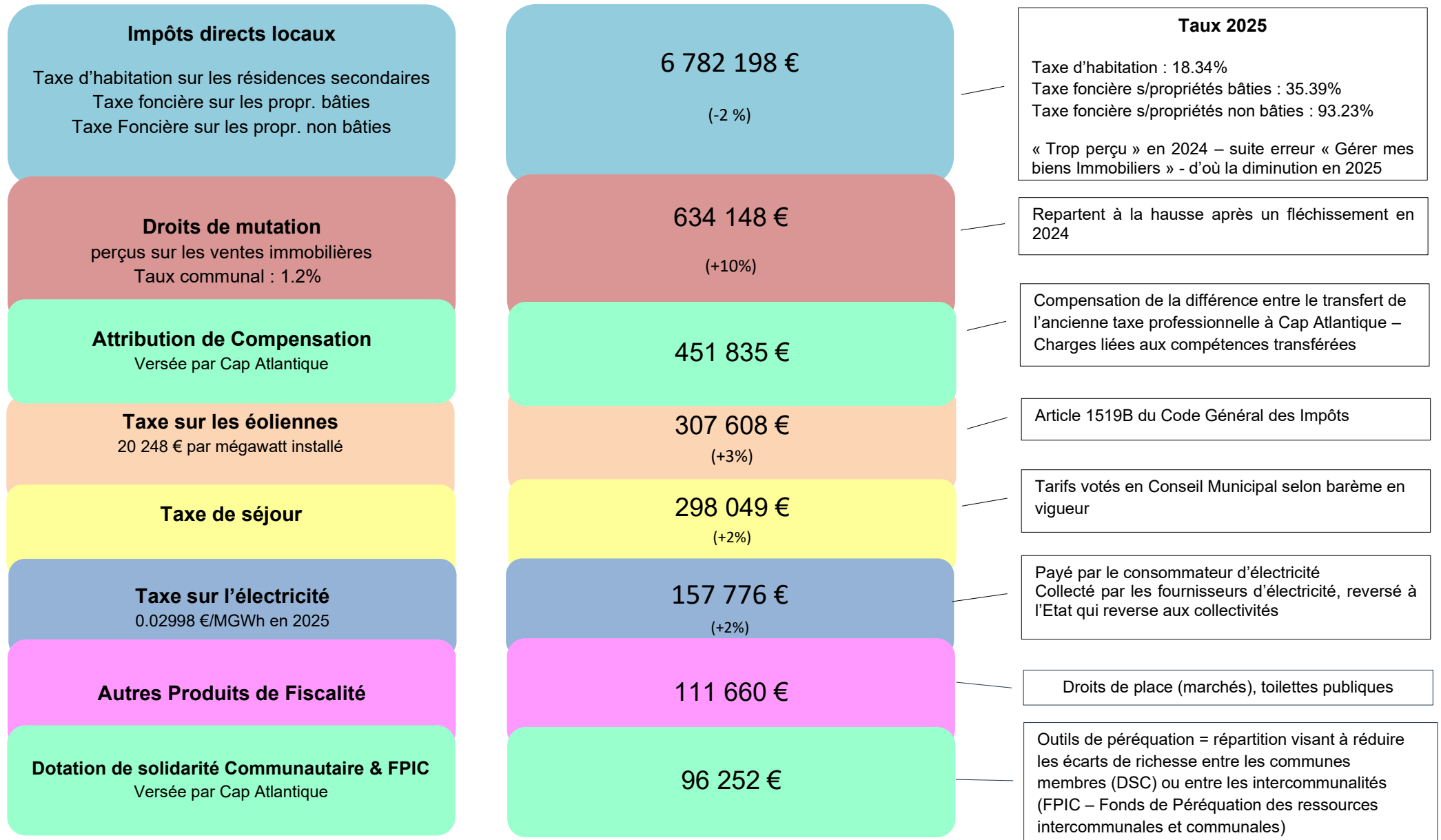
Chapitre	Libellé	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evolution 2025/2024
731	Fiscalité locale	7 997 483	8 369 626	8 291 439 €	-1%
73	Impôts et taxes	519 502	538 097	548 087 €	2%
74	Dotations et participations	1 113 779	1 399 094	1 275 006 €	-9%
70	Produits des services, du domaine et ventes div.	428 809	474 933	490 177 €	3%
75	Autres produits de gestion courante	131 042	347 028	153 310 €	-56%
013	Atténuations de charges	42 619	127 683	110 209 €	-14%
76	Produits financiers	6	9	856 €	
	<b>Total recettes (hors provisions et exceptionnel)</b>	<b>10 233 240</b>	<b>11 256 470</b>	<b>10 869 084</b>	<b>-3,44%</b>
77	Total produits exceptionnels	14 121	690 595	1 251	-100%
78	Total reprises sur amortissements et provisions		601 937	2 375	-100%
	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>10 247 361</b>	<b>12 549 002</b>	<b>10 872 710</b>	<b>-13%</b>

Les produits réels de fonctionnement 2025 sont composés des ressources fiscales, qui représentent 81 % des recettes réelles de fonctionnement, des dotations et participations (12%) et des autres produits réels (7%).(hors provisions et exceptionnel).

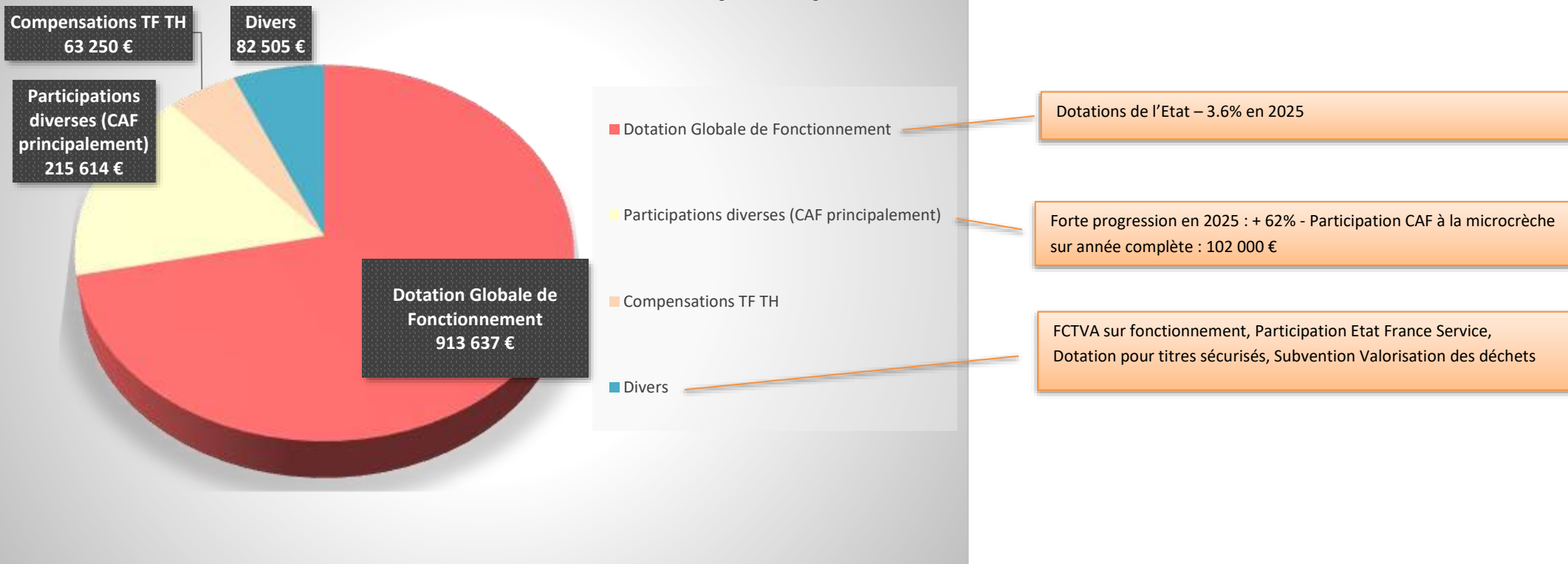


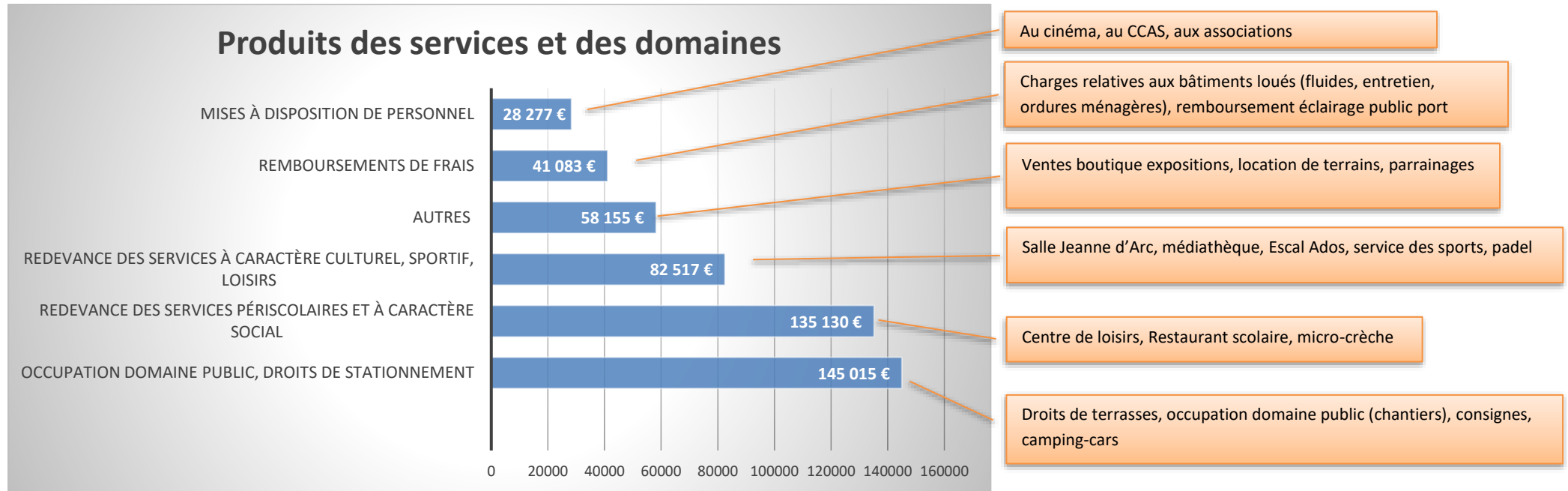
## B – Détail des recettes de fonctionnement

**Chapitre 731 – Fiscalité locale = 8 291 439 €** (-1% par rapport à 2024) + **Chapitre 73 – Impôts & taxes = 548 087 €** (+2% par rapport à 2024)

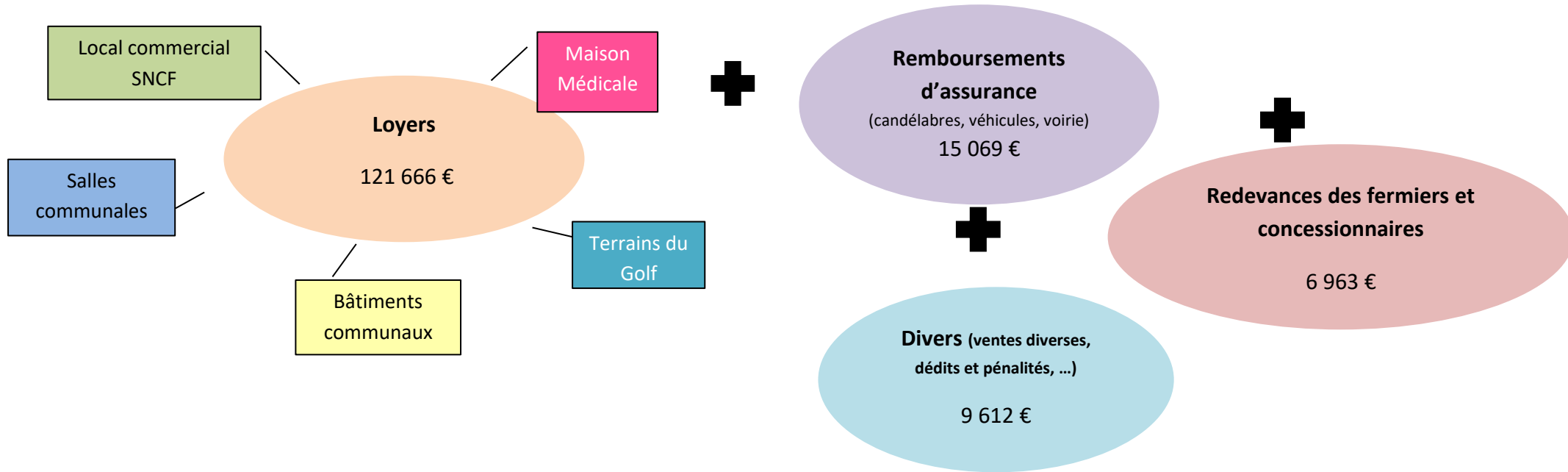


## Dotations et participations



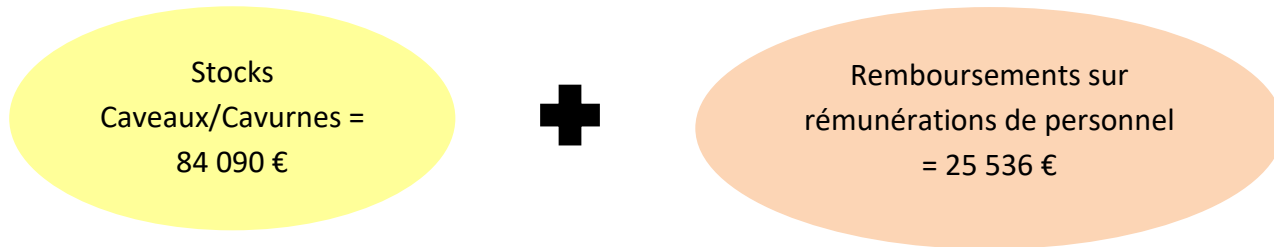


**Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante = 153 310 €** (-56% par rapport à 2024)



Forte baisse liée à la perception, exceptionnelle en 2024, d'une indemnité de résiliation (Chantiers Navals).

**Chapitre 013 – Atténuations de charges = 109 626 €** (- 14% par rapport à 2024)



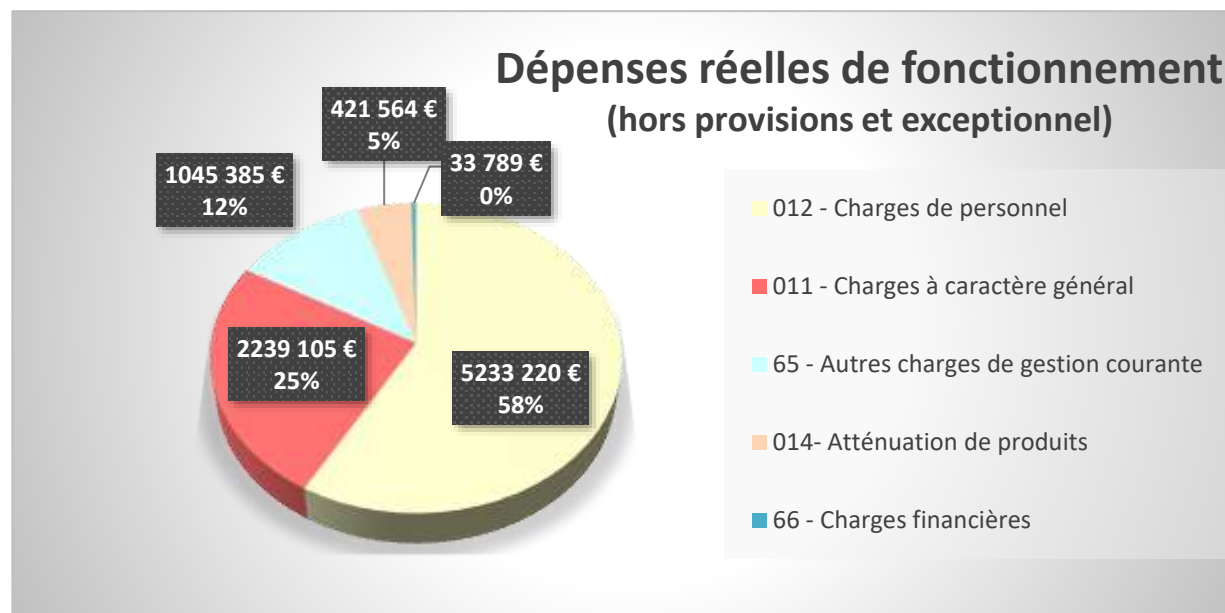
**1.2 – Les dépenses réelles de fonctionnement = 8 973 063 € (+5.18% par rapport à 2024 ) – hors provisions et exceptionnel**

**A - Tableau récapitulatif des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire**

Chapitre	Libellé	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Ecart 2025/2024
012	Charges de personnel	4 693 424	5 031 055	5 233 220	4%
011	Charges à caractère général	2 253 691	2 252 264	2 239 105	-1%
65	Autres charges de gestion courante	904 589	835 686	1 045 385	25%
014	Atténuation de produits	433 509	380 098	421 564	11%
66	Charges financières	34 401	31 657	33 789	7%
<b>Total dépenses (hors provisions et exceptionnel)</b>		<b>8 319 614</b>	<b>8 530 760</b>	<b>8 973 063</b>	5,18%
67	Total charges exceptionnelles	155	86 394	18 745	-78%
68	Total dotations aux provisions	454 600	130 331	2 817	-98%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>8 774 369</b>	<b>8 747 485</b>	<b>8 994 625</b>	2,83%

D'un montant de 8 994 625 €, les dépenses réelles de fonctionnement sont en progression de 2.83%. (5.18% hors provisions et exceptionnel)

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 sont composées des charges de personnel, qui représentent 58 % des dépenses réelles de fonctionnement (hors provisions et exceptionnel), des charges à caractère général (25%), des autres de charges de gestion courante (12%) et des autres charges réelles (5%).



## B – Détail des dépenses de fonctionnement

### Chapitre 012 – Charges de personnel = 5 233 220 € (+ 4% par rapport à 2024)

- Année complète de la microcrèche (4 mois en 2024)
- Renforcement du service de Police Municipale
- Participation aux contrats de prévoyance (obligation légale à partir de 2025 = 29 958,83 €)
- Hausse des cotisations patronales : de 31.65 % à 34.65 %.

### Tableau des Effectifs

104 agents communaux



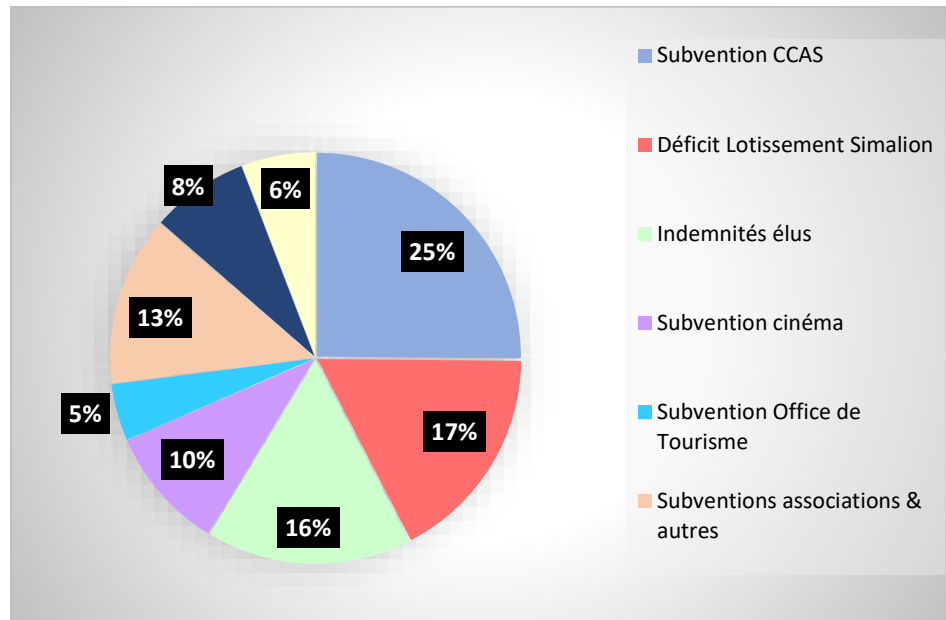
	Hommes	Femmes
Titulaires	42	44
Contractuels permanents	5	7
Contractuels non permanents	2	4
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>	<b>55</b>

**Chapitre 011 – Charges à caractère général = 2 239 105 €** (-0.6% par rapport à 2024)

Ce chapitre regroupe tous les achats dont les services ont besoin pour fonctionner.

Achats de prestations de services (spectacles, restauration scolaire)	279 658 €			Honoraires et contentieux	45 157 €
Fluides (eau, électricité, gaz)	281 298 €	Locations (immobilières, mobilières)	97 133 €	Publicité, publications, relations publiques	295 370 €
Fournitures entretien, pt équipement, voirie, vêtements de travail	166 154 €	Entretiens et réparations	364 562 €	Transport, déplacements et missions	38 388 €
Carburants, alimentation, fourn. Non stockées (fleurissement)	104 355 €	Assurances	79 226 €	Frais postaux et télécommunications	63 822 €
Autres fournitures (Fourn. Administratives et scolaires, livres, catalogues expo, divers)	173 414 €	Autres services extérieurs (formations, Prestations services, documentation)	62 219 €	Taxes Foncières	24 047 €
<b>TOTAL ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS</b>	<b>1 004 879 €</b>	<b>TOTAL SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>603 140 €</b>	Divers (cotisations, nettoyage des locaux, remboursements de frais ...)	86 805 €
				Autres services extérieurs (sorties et spectacles structures jeunesse et écoles, intervenants microcrèche, interventions alarme, analyses eaux de baignades ...)	77 497 €
				<b>TOTAL AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>631 086 €</b>

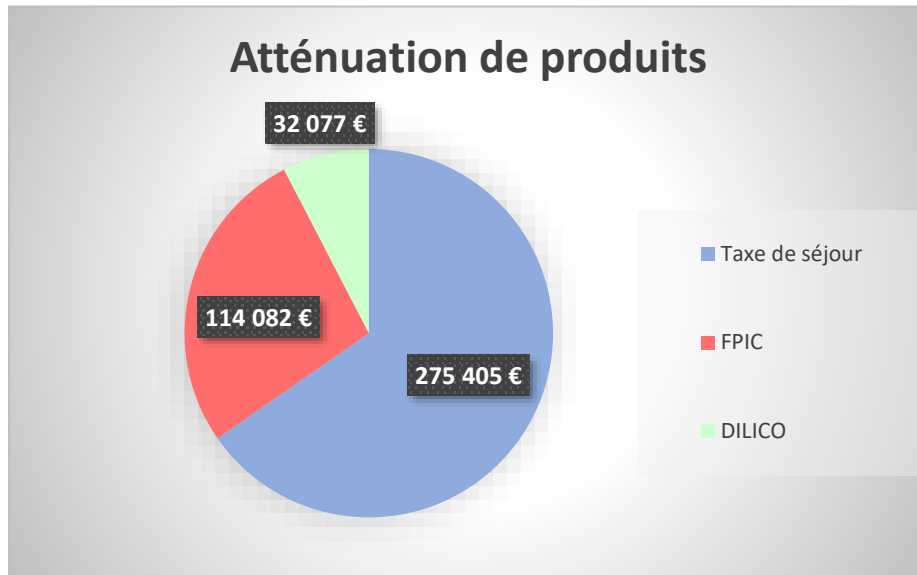
**Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante = 1 045 385 €** (+25% par rapport à 2024) – (+3.5% hors déficit Simalion)



Subvention CCAS	262 800 €
Déficit Lotissement Simalion	180 515 €
Indemnités élus	170 493 €
Subvention cinéma	102 000 €
Subvention Office de Tourisme	38 000 €
Subventions associations & autres	140 535 €
Redevances pour concessions, brevets, licences,	81 083 €
Divers	69 959 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 045 385 €</b>

**Chapitre 014 – Atténuation de produits = 421 564 € (+11% par rapport à 2024)**

Reçu le 12/06/2026



FPIC = Fonds de Péréquation des recettes communales et Intercommunales  
Péréquation entre intercommunalités institué en 2012  
+ 6% par rapport à 2024

DILICO = Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales  
Prélèvement de l'état sur la fiscalité pour contribuer au redressement des finances de l'Etat  
Sera remboursé sur 3 ans, de 2026 à 2028

Pas de pénalité SRU bien que la commune soit carencée en logements sociaux :

- Construction de logements sociaux (le déficit lié à la construction de logements sociaux vient en déduction de la pénalité)
- Signature du contrat de mixité sociale en 2025.

**Chapitre 66 - Charges financières = 33 789 € (+ 6.7% par rapport à 2024)**

**Chapitre 68 – Dotations aux provisions = 2 817 €**

La collectivité a intégré depuis 2023 la constatation des créances douteuses par l'inscription d'une provision.

## 5 – Résultat de fonctionnement et capacité d'autofinancement

Le **résultat de fonctionnement** correspond à la différence entre la totalité des recettes de fonctionnement et des dépenses de fonctionnement. Ce résultat est constaté au compte administratif et doit être repris au budget primitif 2026 au choix de la collectivité, soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement (voir délibérations correspondantes).

Recettes totales de fonctionnement	11 093 969.87
Dépenses totales de fonctionnement	9 791 918.21
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 302 051.66</b>

### AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET PRIMITIF 2026 AU CHOIX DE LA COLLECTIVITE



En analyse financière, il est néanmoins plus courant de faire référence à la **capacité d'autofinancement (CAF)** ou **épargne**.

La CAF représente l'excédent de ressources dégagé par la commune au niveau de sa section de fonctionnement qui pourra être utilisé notamment pour rembourser des emprunts et/ou financer de nouveaux investissements.

<b>Recettes réelles de fonctionnement (hors dépenses exceptionnelles et provisions)</b>	<b>10 869 084</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles et provisions)</b>	<b>8 973 063</b>
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>1 896 021</b>

<b>Remboursement Capital</b>	<b>363 754</b>
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>1 532 267</b>

La CAF brute 2025 est en baisse de près de 830 000 € par rapport à 2024.

### Ecart par rapport à 2024

- 387 K€ (dont : subvention groupe scolaire 192 K€ et indemnité de résiliation chantiers de 100 k€ en 2024, baisse de la fiscalité 140 K€)
+ 442 K€ (dont : Masse salariale : + 200 K€ - Déficit Simalion : 180 K€ - Dilico : 33 K€)
<b>- 830 K€</b>

## 6 – Gestion de la dette

Libellé	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Encours de la dette au 31.12 - Emprunt à TF - 15 ans - Fin en 2033	1 781 964	1 612 719	1 441 545
Encours de la dette au 31.12 - Emprunt à TF - 15 ans - Fin en 2039		2 856 321	2 663 741
<b>Encours total de la dette au 31.12</b>	<b>1 781 964</b>	<b>4 469 040</b>	<b>4 105 286</b>
<b>Capacité de désendettement (encours/CAF brute)</b>	<b>0.9</b>	<b>1.6</b>	<b>2.2</b>

La Ville a contracté deux emprunts en 2018 et en 2024 qui se terminent en 2033 et en 2039. L'encours de la dette communale s'élève à fin 2025 à 4 105 286 €.

L'encours de la dette permet de calculer un ratio appelé capacité de désendettement en le divisant par l'épargne brute. Cette capacité de désendettement de la Ville est, à fin 2025, de 2.2 années.

Ce ratio témoigne de la bonne santé financière de la commune dans la mesure où la collectivité dégage un autofinancement lui permettant de rembourser sa dette en un peu plus de deux ans.

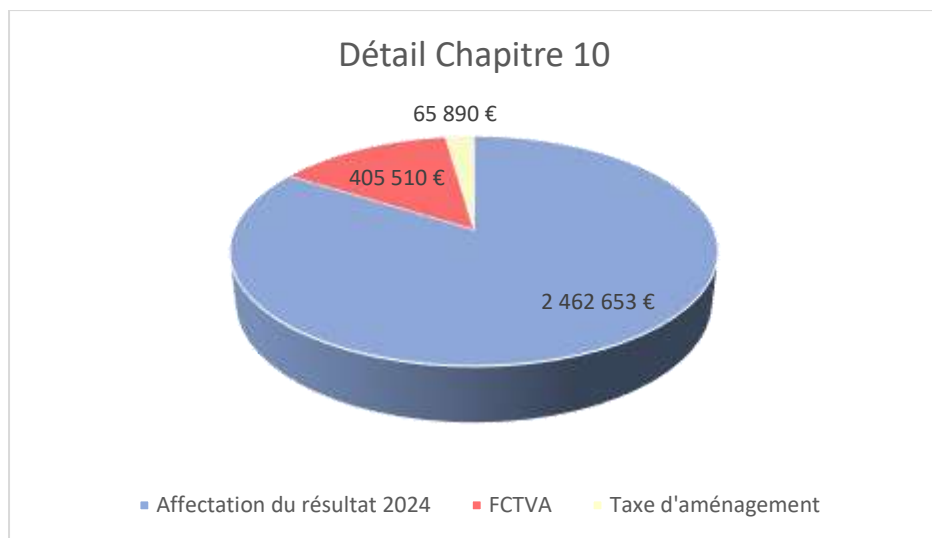
Ce ratio reste très en-dessous des seuils d'alerte. (12 ans)

## 2 – La section d'investissement

### 2.1 – Les principales recettes d'investissement

Chapitre	2023	2024	2025
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 353 471	1 395 637	2 934 052
13 - Subventions d'investissement	824 542	1 093 781	515 068
16 - Emprunts et dettes assimilées	9 200	3 008 750	10 450

#### Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves = 2 934 052 €



**FCTVA** : récupération en N+2 de la TVA sur les investissements éligibles

**Taxe d'aménagement** : payée par les contribuables entreprenant des travaux nécessitant un permis de construire, d'aménager ou une déclaration de travaux.

**Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues = 515 068.04 €**

Reçu le 12/06/2026

Organisme	Dispositif / Objet	Montant
Etat	Amendes de Police	26 091
Conseil Régional	Solde - Réaménagement Place De Gaulle	90 000
Conseil Départemental	Dispositif Renaturer Le Croisic - Réaménagement Place De Gaulle	11 458
Conseil Départemental	Subvention logements locatifs	42 045
Cap Atlantique	Fonds de Concours 2024 - Rénovation énergétique Groupe Scolaire	61 960
Cap Atlantique	Fonds de Concours 2025 - Requalification Place Dinan	61 960
Cap Atlantique	Acompte Fonds Concours MES 2024 - Complexe sportif	200 000
Agence Nationale du Sport	Construction d'un court de padel	17 200
Particulier	Refacturation suite casse	4 355
<b>TOTAL</b>		<b>515 068</b>

**Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés**

Un emprunt de 3M€ a été contracté en 2022, mobilisé en 2024.

Les autres recettes de ce chapitre correspondent aux encaissements des cautions de télécommandes en début de saison, lors de leur restitution.

L'opération est donc neutre budgétairement. (même montant en dépenses et en recettes).

## 2.2 – Les dépenses d'investissement

### A - Dépenses d'investissement par chapitre

Chapitre	Montant
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 548,61
16 - Emprunts et dettes assimilées	374 203,93
20 - Immobilisations incorporelles	93 105,73
204 - Subventions d'équipement versées	470 837,40
21 - Immobilisations corporelles	437 452,94
23 - Immobilisations en cours	3 110 175,40
<b>TOTAL</b>	<b>4 488 324,01</b>

Détail
Reversement 5% taxe d'aménagement à Cap Atlantique
Remboursement capital
Etudes, annonces sur marché, acquisition de logiciels
Subvention SNSM, attribution de compensation d'investissement
Terrains, véhicules, mobilier, matériels professionnels et informatiques
Travaux en cours (bâtiments, voirie)

### Principales dépenses d'équipement réalisées en 2025

#### Sur autorisations de programmes (programmes pluriannuels)

- Place Dinan : 2 209 637 €
- Complexe Sportif : 651 341 €
- Groupe scolaire : 217 648 €

#### Direction du Cadre de Vie

- Installation de caméras de vidéosurveillance : 34 606 €
- Travaux de voirie : 29 894 €
- Schéma Incendie et poteaux incendie : 21 554 €
- Effacement de réseaux : 10 772 €

#### Direction du Patrimoine

- Véhicule hybride Police Municipale : 37 277 €
- Moulin de la Providence : 27 729 €
- Travaux en régie logement salle des fêtes : 26 291 €

Accusé de réception en préfecture

044 214400491-20260609\_53026\_49-DF  
Direction de la Culture et de la Vie associative

Reçu le 12/06/2026

- Changement matériels informatiques (compatibilité Windows) : 19 643 €

### Police Municipale

- Infrastructure radio-numérique : 14 080 €

## B - Résultat d'investissement

Le résultat d'investissement correspond à la différence entre la totalité des recettes et la totalité des dépenses d'investissement. Ce résultat est constaté au compte administratif.

Recettes totales d'investissement	5 272 387.03 €
Dépenses totales d'investissement	4 894 736.13 €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>377 650.90 €</b>

Il doit être repris au budget primitif 2026. Contrairement au résultat de fonctionnement, la collectivité n'a pas le choix : le résultat d'investissement doit impérativement être affecté en section d'investissement, en recettes s'il est positif, en dépenses s'il est négatif.